

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

**22 novembre
2024
Hôtel Elais,
Pointe-Noire**

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du Quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de nouveaux statuts
4. Échanges sur les modifications proposées
5. Vote pour l'adoption de nouveaux statuts
6. Dispositions d'entrée en vigueur des nouveaux statuts
7. Message de clôture du Président

VÉRIFICATION DU QUORUM

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX STATUTS

DÉROULÉ DU PROCESSUS

- Adoption du principe d'un changement des statuts à l'Assemblée Générale Ordinaire 2023
- Proposition élaborée par le Bureau en mars 2024
- Communication le 16 mai dans les groupes des fédérations sur la nécessité de remonter des propositions
- Modifications et amendement par les Responsables Adhérents de la proposition du Bureau

DÉROULÉ DU PROCESSUS

- Revue par la Responsable Juridique de l'Union
- Revue et validation par la SGE
- Présentation par le Président au CA du 5 juillet
- Amendements après débat au CA du 27 septembre
- Communication par email aux adhérents de la version adoptée par le CA des statuts à l'ensemble des adhérents le 25 octobre par la SGE

MOTIVATIONS

Adapter nos statuts au contexte actuel de l'Union, en rectifiant les dispositions inadaptées ou non mises en œuvre, comme la fréquence des réunions de fédération, l'organisation annuelle d'une conférence des bureaux autour du SG ou encore l'obligation de désigner un SG Adjoint.

Les aligner également avec les évolutions stratégiques récentes, telles que le repositionnement national de l'Union et une présence renforcée à Brazzaville.

LES CHANGEMENTS DE FOND

Le quorum de l'AG est revu à 40%, avec un report de 15 jours en cas d'absence

LES CHANGEMENTS DE FOND

Clarification des attributions et du Trésorier

LES CHANGEMENTS DE FOND

Création d'un deuxième poste de Vice-Président (VP)

- 1 VP à Brazzaville et 1 VP à Pointe-Noire
- Rôle des VP renforcé
- Les VP animeront chacun la moitié des fédérations

LES CHANGEMENTS DE FOND

Suppression de l'alternance géographique à la Présidence

- UNICONGO est une union nationale, le Président doit être un Président national
- Les VP garantiront la représentation équilibrée entre Brazzaville et Pointe-Noire

LES CHANGEMENTS DE FOND

La limitation à 2 mandats étendue aux
VP et aux bureaux des fédérations,
incluant les mandats en cours

LES CHANGEMENTS DE FOND

La révision de la durée des mandats du
Bureau de l'Union et des bureaux des
fédérations de 3 à 4 ans

ÉCHANGES SUR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

**VOTE POUR L'ADOPTION DES
NOUVEAUX STATUTS**

**DISPOSITIONS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR DES NOUVEAUX STATUTS**

LES DISPOSITIONS

Entrée en vigueur des nouveaux
statuts dès leur adoption

LES DISPOSITIONS

Cooptation par le Bureau d'un second Vice-Président jusqu'à la fin du mandat du Bureau en cours

LES DISPOSITIONS

Les mandats en cours sont pris en compte dans l'extension de durée et dans la limitation de leur nombre

MOT DE CLÔTURE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION